

Instructions pour le retour de Poutavery à Tahiti

Ministre à M. Poivre - Le 26 février 1770

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27

Autre copie aux Archives Nationales de l'île Maurice, reg. OA-5A.

Le 26 février 1770 : Deux lettres du duc de Praslin à Poivre. Au sujet du retour de Poutavery à Tahiti. Insiste sur l'importance de poursuivre jusqu'au succès les expéditions pour les épiceries.

Ce courrier dut être acheminé par les vaisseaux *le Triton*, *le Mars* et *le Massiac* qui appareillèrent de Lorient le 19 et 21 mars. *Le Triton* arriva le premier à l'Isle de France vers le 15 juin, *le Massiac* le 30 juin et *le Mars* le 19 juillet.

Le Tahitien débarqua à l'Isle de France du *Brisson* le 23 octobre.

Copie de la dépêche écrite par M. le Duc de Praslin à M. Poivre.

Versailles le 26 février 1770

Vous recevrez, Monsieur, avec une autre de mes dépêches concernant le retour de Poutaveri, une instruction sur la route à faire pour aller de l'Isle de France à celle de Tahiti. Elle contient encore des détails intéressants sur les moyens d'avoir des plants d'épicerie. L'occasion paraît très favorable, et je ne puis trop vous recommander de la mettre à profit autant qu'il vous sera possible.

P.S. de la main de Monseigneur :

Vous savez, Monsieur, que l'objet des épiceries est le plus intéressant de ceux dont vous êtes chargé, et celui que je vous ai le plus recommandé. Il paraît jusques à présent qu'aucune des mesures que vous avez prises pour y réussir n'ont eu de succès. Cette occasion-ci pourrait être favorable, et je m'en rapporte à vous pour y prendre les meilleures mesures possibles. Il est important si vous vous déterminez à suivre cette expédition de choisir un officier intelligent pour commander le bâtiment et surtout désintéressé et qui ne s'occupe pas du commerce comme la plupart de ceux qui ont été employés jusqu'à présent. Vous vous concerterez avec M. le Ch. Desroches sur ce choix, vous lui communiquerez ma lettre, et vous me répondrez solidairement du choix que vous aurez fait.

Je suis, etc.

*

Copie de la dépêche de M. le Duc de Praslin à M. Poivre.

Versailles le 26 février 1770

J'ai fait embarquer, Monsieur, sur le vaisseau *Le Brisson*, le nommé Poutavery que M. de Bougainville a amené en France. L'intention du Roi est qu'il soit transporté dans l'île de Tahiti, sa patrie, sans cependant qu'il en coûte à Sa Majesté les frais d'un armement uniquement pour cet objet. Il faut donc que vous cherchiez les moyens de le faire reconduire par quelqu'armateur particulier qui

pourrait entreprendre ce voyage dans des vues de commerce fondées sur le passeport de la cour de Madrid portant permission au capitaine du navire français qui sera chargé de transporter Poutavery de relâcher aux îles Philippines autant qu'il y sera forcé par la contrariété des vents ou autres nécessités. Dans le cas où vous ne trouveriez aucun armateur particulier qui voulut faire cette expédition, M. de Bougainville consent d'y destiner les 35.000 livres qui lui sont dues par M. Hermans à l'Isle de France, et à cet effet je joins ici sa procuration en blanc, au moyen de laquelle vous pourrez toucher cette somme et en disposer pour fournir à cet armement, lequel se fera alors avec des petits bâtiments du Roi, qui ne doit pas faire plus de mille écus de frais par mois, et qu'il faudrait charger en plein et uniquement en vivres. Je désirerais que vous puissiez y mettre quelques outils de fer dont on pourrait faire présent aux Tahitiens au nom du Roi, ainsi que des grains et graines de toute espèce. Peut-être pourrait-on y transporter l'espèce des bœufs et des moutons en les embarquant très jeunes pour occuper moins de place.

M. de Bougainville m'a remis aussi l'instruction que je vous envoie sur la route à faire pour aller de l'Isle de France à celle de Tahiti et pour le retour. Ce voyage peut donner lieu à des découvertes intéressantes pour la navigation et pour le commerce. Il serait à désirer que vous puissiez faire embarquer ou le Sr Auger [Oger¹], ou le jeune Duclos Guyot qui ont déjà fait cette route avec M. de Bougainville, et que vous y joigniez quelqu'un d'assez intelligent pour tirer tout le parti possible de cette expédition. Ce petit bâtiment ne doit avoir pour objet principal que de reconduire l'insulaire chez lui. Au retour, suivant la saison dans laquelle il rentrera dans les mers des Indes, il pourra aller ou à Ceram ou aux Philippines ainsi qu'il est porté dans l'instruction ci-jointe.

En attendant que vous trouviez l'occasion de renvoyer Poutavery à Tahiti, vous le garderez à l'Isle de France. Et comme il n'entend point la langue, vous le confierez à quelqu'un qui puisse en prendre soin. Peut-être que l'un des prêtres Lazaristes pourrait s'en charger en lui payant ce qui sera nécessaire pour son entretien dont vous fixerez le prix convenable. La première année sera payée par 1200 livres que M. de La Malétie² qui passe sur *le Brisson* vous remettra en piastres. S'il est obligé de séjourner plus longtemps à l'Isle de France, vous pourrez prendre les frais de son entretien sur les intérêts des 35.000 livres dues par M. Hermans au dernier décembre 1770.

Je vous envoie un vocabulaire du petit nombre de mots de sa langue dont on a pu découvrir le sens. Vous pourriez faire ajouter à ce vocabulaire par celui que vous chargerez d'en prendre soin. Il serait à désirer que l'on puisse lui apprendre un peu de français. Vous m'informerez de son arrivée à l'Isle de France, des mesures que vous aurez prises pour son entretien et sa subsistance, et les moyens que vous croirez pouvoir mettre en usage pour le renvoyer dans sa patrie.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[Signé] Le duc de Praslin

* * *

¹ Charles Oger, troisième pilote sur *la Boudeuse*, avait débarqué à l'Isle de France lors de l'escale de Bougainville en novembre 1768.

² Sur la copie des Arch. Nat. de Maurice, une note en marge : « Ces 1200 livres ont été employées par M. de La Malétie à l'entretien de cet Indien. »